

PROCEDURE D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE FILIERE FRANCO-BRITANNIQUE MODALITES D'INSCRIPTION – ANNEE 2016

en collaboration avec

UNIVERSITY OF KENT
Canterbury, Kent CT2 7NZ United Kingdom

La durée des études de la filière Franco-britannique est de 5 ans : 1ère année à l'IEP de Lille, 2ème année à l'Université du Kent, 3ème à l'Université du Kent, 4ème année à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille et 5ème année à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille ou à l'Université du Kent (à Canterbury ou à Bruxelles).

L'examen d'entrée en première année, filière franco-britannique est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat 2015 et aux élèves de terminale préparant le bac 2016. Les candidats admis à s'inscrire à l'IEP, suite à leur réussite à l'examen, devront obligatoirement justifier lors de leur inscription administrative, l'obtention du baccalauréat (2015 ou 2016).

Le nombre de places offertes sera déterminé chaque année en fonction des capacités d'accueil et des moyens budgétaires (*pour information, 14 places ont été offertes en 2015 pour le recrutement lillois*).

Les candidats en provenance d'un établissement français et/ou titulaires du baccalauréat français déposeront leur candidature obligatoirement à l'IEP de Lille et se présenteront aux épreuves organisées à Lille. Les candidats en provenance d'un établissement britannique ou étranger, y compris ceux qui préparent ou ont obtenu le baccalauréat international ou le baccalauréat européen, déposeront leur candidature et accompliront les formalités d'admission à l'Université du Kent. Les candidats en provenance du Lycée Charles-de-Gaulle de Londres, ainsi que ceux qui préparent ou ont obtenu la version britannique de l'Option Internationale du Baccalauréat, pourront déposer leur candidature dans l'établissement de leur choix, à Lille ou à l'Université du Kent.

L'examen d'entrée est organisé sur une journée et comporte trois épreuves :

- 1- une épreuve écrite d'*anglais* (durée : 1h30, 11h30-13h00, coefficient 3),
- 2- une épreuve écrite de *questions contemporaines* sous la forme d'une dissertation avec choix d'un sujet parmi 2, (sans thèmes particuliers de révision) (durée : 3h, 14h00-17h00, coefficient 3),
- 3- une épreuve écrite d'*histoire* (programme : «Le Monde, l'Europe et la France de 1945 à nos jours».) (durée : 2h, 17h30-19h30, coefficient 2).

A l'issue des épreuves écrites d'admissibilité, les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués à un oral en langue anglaise. Cet oral consiste à évaluer le niveau d'anglais, la réactivité du candidat et son interaction avec le jury, mais également ses motivations pour intégrer la filière ainsi qu'une connaissance minimale de l'actualité mondiale et de la société britannique.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu :

LE SAMEDI 2 AVRIL 2016 de 11h30 à 19h30

(11h30-13h00 / 14h00-17h00 / 17h30-19h30)

dans les locaux de la Faculté de Médecine, Pôle Formation,
Avenue Eugène Avinée à Loos
[métro : CHR Calmette]

Les oraux d'admission auront lieu début juin 2016 (*dates publiées ultérieurement*)
dans les locaux de l'I.E.P. (84 rue de Trévisse - 59000 Lille - métro Porte de Valenciennes)

Droits de scolarité

Dans le cadre de la réforme des universités anglaises, et depuis la rentrée 2012, les droits de scolarité que devront payer les étudiants de la filière seront les suivants:

1ère année (à Lille): ≈ 4.500 livres

2ème année (à Canterbury): ≈ 9.000 livres

3ème année (à Canterbury): ≈ 9.000 livres

4ème année (à Lille): année Erasmus (gratuit)

5ème année : les frais de scolarité peuvent varier en fonction du lieu de scolarisation.

Il est par ailleurs très important de noter que ces droits ne concernent que la scolarité et n'incluent pas les frais de logement et de vie, que les étudiants boursiers au titre du Crous ne sont pas exonérés du paiement et que tous les étudiants ont la possibilité de demander à l'Université du Kent à bénéficier du système dit des loans (voir la présentation: <http://www.kent.ac.uk/courses/funding/undergraduate/costs/faq.html>) qui leur permet, s'ils choisissent d'en bénéficier de ne payer aucun droit durant leur cursus et de rembourser après leur entrée dans la vie active.